

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2024

---

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° I-CF1462

présenté par  
M. Renault

-----

### ARTICLE 12

I. – À l'alinéa 6,

1° Substituer au taux :

« 9 % »

le taux :

« 18 % » ;

2° Substituer au taux :

« 5,5 % »

le taux :

« 11 % ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rendement attendu pour 2025 pour la contribution exceptionnelle sur le résultat d'exploitation des grandes entreprises de transport maritime est de 500 M€.

Le présent amendement propose un doublement du taux, de sorte que le rendement attendu en 2025 soit d'un montant de 1 Md €.